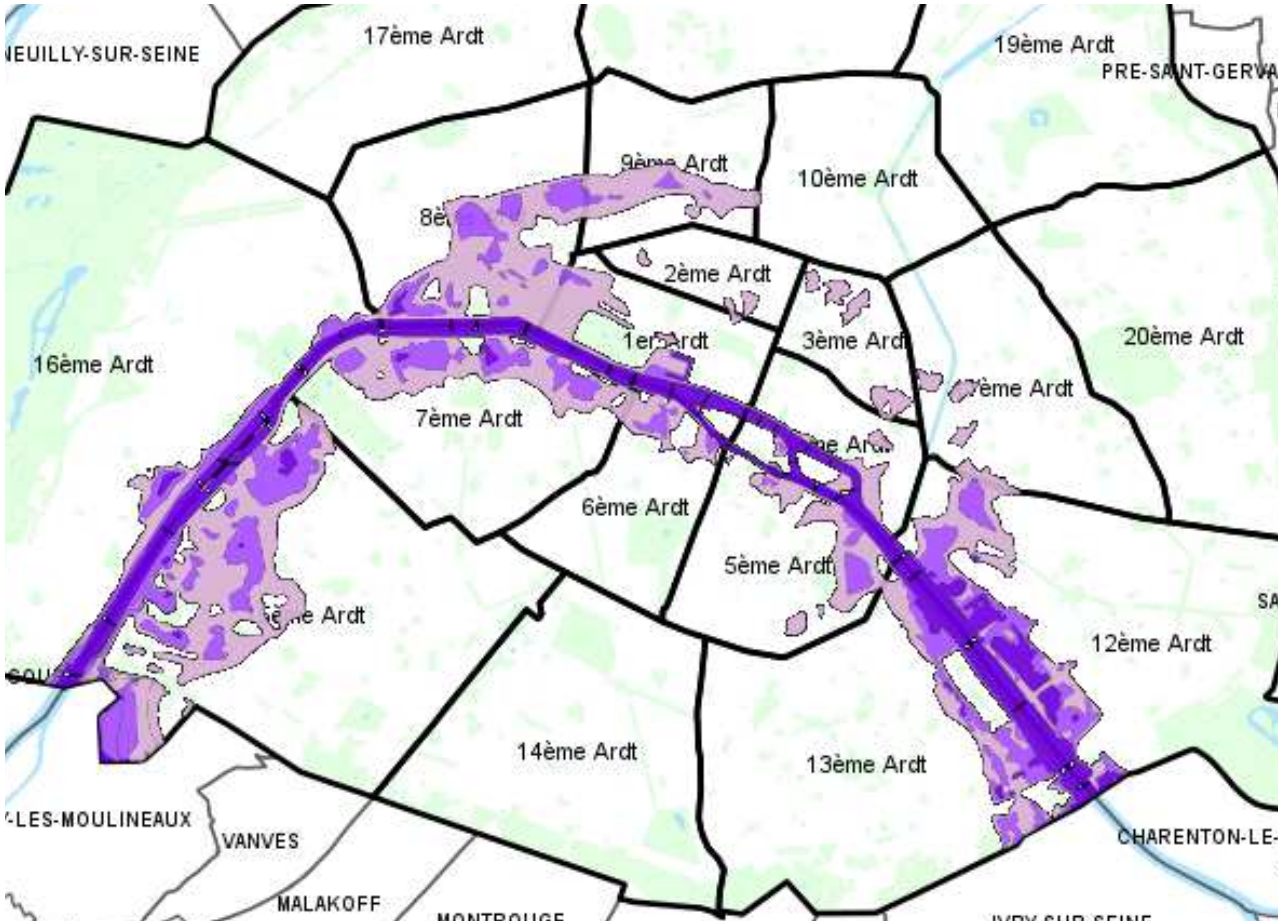


Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI)

Remarque générale : Une cartographie de zone inondée ou inondable, quelle que soit sa méthodologie d'élaboration, représente l'emprise maximale modélisée ou répertoriée en faisant abstraction du facteur temps. Autrement dit, la cartographie représente le maximum de l'emprise inondée/inondable sur le territoire pendant l'épisode entier mais elle n'est en aucun cas une représentation à l'instant t des zones inondées/inondables. Ne sont pas pris en compte tous les facteurs pouvant modifier les écoulements et susceptibles de survenir lors d'une crue : embâcles au niveau des ponts, brèche ou fuite dans une murette, etc... Il ne prend également pas en compte les phénomènes de remontée de nappe ou d'inondation par les réseaux, qui peuvent augmenter les surfaces inondées.

Objectifs	Maîtrise de l'urbanisation Prenant en compte les enjeux, cette cartographie permet de délimiter les zones exposées aux risques et d'en réglementer l'occupation et l'utilisation du sol. L'objectif est de ne pas augmenter le nombre de personnes et de biens exposés, de réduire la vulnérabilité de ceux qui sont déjà présents dans ces zones, mais également de ne pas aggraver ou augmenter les risques.	<p>Exemple de représentation cartographique © IGN – UTEA 75</p> 
Valeur réglementaire	Opposable à toute décision d'urbanisme via le zonage réglementaire du PPRI, ce dernier valant servitudes d'utilité publique. Peut servir de base pour l'application du R.111-2 du code de l'urbanisme.	
Mode de représentation	Pour la Seine (sauf 92), la Marne et l'Oise, elle est obtenue par la projection de la hauteur d'eau atteinte par les crues de référence sur la topographie existante lors de l'élaboration des PPRI. Il s'agit donc d'une représentation, à l'échelle de la commune, de l'enveloppe maximale des inondations pouvant être provoquées par la survenue d'une même crue de référence. Pour le 92, il s'agit d'une modélisation hydraulique.	
Disponibilité des hauteurs d'eau	Les hauteurs d'eau ont été déterminées par parcelle ou îlot, en mètre NGF69.	
Correspondance éventuelle avec la crue centennale	Janvier 1910 pour la Seine, et pour les parties aval de la Marne (le Val-de-Marne environ) et de l'Oise (jusqu'à Pontoise) 1926 pour l'Oise amont 1955 pour la Marne amont	
Préparation à la crise	Cette cartographie est la base réglementaire pour l'étude de la vulnérabilité d'un site et l'élaboration des mesures de protection. Elle reste insuffisante pour la préparation à la crise car elle ne retient que la crue de référence, or des phénomènes plus importants peuvent se produire, et qu'elle ne prend pas en compte les aménagements visant à réduire l'aléa.	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Echelle	Cartographie entre 1/2 000 et 1/15000ème (généralement 1/5000)			
Secteurs couverts	Zones riveraines de la Seine, la Marne, l'Oise, l'Yonne, le Loing, l'Epte, la Mauldre, Le Grand-Morin, l'Yerres, l'Essonne, l'Orge et ses affluents			
Prise en compte des mesures de protection et des aménagements	Lacs réservoirs	Digues	Aménagements du fleuve (modifications du lit mineur)	Urbanisation (modification du lit majeur)
	Non	Non	Non	Oui
Limites de la modélisation	Sur les grands cours d'eau d'IdF, il s'agit donc d'une représentation de la zone inondable par une crue centennale en tenant compte des incertitudes liées aux outils de modélisation le cas échéant et celles de la topographie utilisée qui peut ne pas prendre en compte les modifications les plus récentes du terrain.			
Pour plus d'information	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-preventions-des-risques-r375.html			
Couches SIG	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Aleas_PPRI.map			